Listen to this article

« Israël n'a point obtenu ce qu'il cherche; mais les élus l'ont obtenu; et les autres ont été endurcis... jusqu'à ce jour. » — Romains 11: 7, 8.

Ces paroles de l'Apôtre Pierre: « La promesse est pour vous et pour vos enfants » (Actes 2: 39) sont en plein accord, d'une part avec tous les rapports que l'Eternel a entretenus avec les Israélites, et d'autre part avec l'alliance qu'Il a conclue avec ces derniers., la postérité de Son serviteur Abraham. On a supposé, pendant de nombreux siècles, que la « semence » promise par l'Eternel dans Son alliance avec Abraham avait trait seulement à la semence naturelle d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, seulement à ceux qui étaient sous la Loi de Moise, autrement dit à la nation juive. Mais une condition était liée à cette promesse d'héritage. Quand Dieu conclut l'alliance avec les Israélites, il fut entendu que s'ils gardaient la Loi, ils auraient la vie éternelle et hériteraient le privilège de bénir toutes les familles de la terre — tous les peuples. S'ils ne gardaient pas la Loi, ils seraient privés de toutes ces faveurs.

Dieu savait qu'aucun des Israélites ne garderait la Loi; et Il ne s'attendait pas à ce que certains des Israélites naturels ayant vécu avant le jour de notre Seigneur devinssent membres du Corps spirituel de Christ. Il savait que personne ne pourrait entrer dans le Corps de Christ, avant que Jésus ne vienne premièrement et n'ouvre le chemin qui y donne accès. Néanmoins l'offre faite à la nation juive ne fut pas vaine. Dieu ne promit pas de faire de tous les Israélites des membres de la semence spirituelle — de l'Eglise de Christ. Il promit simplement qu'à certaines conditions ils béniraient toutes les nations de la terre. Comme la semence spirituelle ne fut pas mentionnée ouvertement, la semence naturelle se trouvait directement désignée dans la promesse comme étant celle qui bénirait le monde.

Pas de promesses spirituelles avant Christ.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Cependant, pour qu'Israël pût avoir un droit à la vie éternelle et participer à certaines des promesses de Dieu, il était exigé qu'il observât la Loi. Mais les Israélites ne purent observer la Loi; en conséquence, aucun d'entre eux n'obtint la vie. Il y en eut néanmoins qui manifestèrent une telle loyauté de cœur envers Dieu que, selon une déclaration divine, ils Lui furent agréables. Ces fidèles, ces obéissants remplirent les conditions nécessaires pour devenir, grâce au Rédempteur auquel Dieu pourvoirait en temps opportun, une partie de la « semence » qui doit bénir « toutes les familles de la terre ». Comme ils n'avaient pas connaissance du dessein de Dieu de Se constituer une semence spirituelle, l'obtention d'une place dans la semence naturelle pour bénir le monde était tout ce qu'ils avaient espéré. St. Paul signale que ces Dignes des âges passés auront une place magnifique dans le Royaume. « Tous ceux-là sont morts dans la foi, sans avoir reçu ce qui leur avait été promis… Dieu avait en vue pour nous quelque chose de meilleur, car il ne voulait pas qu'ils parvinssent à la perfection sans nous ». — Héb. 11: 13, 40.

Jésus déclara aux Juifs infidèles de Son temps: *« Vous verrez Abraham, Isaac et Jacob, et tous les prophètes, dans le Royaume de Dieu, et… vous serez jetés dehors ».* (Luc 13: 28). Les saints fidèles qui vécurent avant Christ, seront les représentants humains du Royaume. Ils seront établis « princes sur toute la terre », comme le déclara l'Eternel par le prophète David. (Psaume 45: 16. D.). Ainsi, ils recevront une grande bénédiction.

Jusqu'à la venue de Christ, Dieu ne permit jamais aux Juifs de comprendre Son plan relatif à la semence spirituelle. Le temps pour mettre en lumière ce trait distinctif de Son plan et pour appeler des candidats susceptibles d'occuper une place dans cette semence spirituelle n'était pas encore venu. Ceux qui vécurent antérieurement à cet appel ne furent trompés en aucune manière ni ne furent frustrés de quoi que ce soit. Dieu leur parla simplement des possibilités qui leur étaient données de devenir des instruments pour bénir le monde. Ceux qui acceptèrent ces possibilités qui leur étaient offertes et qui rendirent à l'Eternel pleine obéissance, s'efforçant de Lui être fidèles de leur mieux, devinrent héritiers de la phase terrestre du Royaume et des promesses s'y rapportant.

Lorsque notre Seigneur Jésus vint, Son ministère et celui des Apôtres, jusqu'au

temps où se terminèrent les « soixante-dix semaines » (symboliques) de faveur juive restant à courir, étaient, selon l'accord conclu par Dieu avec Israël, confinés au Peuple juif. Tous ceux des Israélites, qui étaient dans une bonne condition de cœur, reçurent sans nul doute leur message. Comme les Juifs étaient le peuple choisi de Dieu, parce qu'ils étaient la semence naturelle d'Abraham, l'ami de l'Eternel, lorsque vint le temps de l'appel de la semence spirituelle, l'occasion de devenir membres de cette semence devait d'abord être donnée à Israël, et elle lui fut donnée. Par la suite, cette offre fut faite aux Gentils de manière à choisir parmi eux un nombre suffisant de personnes pour compléter la semence spirituelle — l'Eglise de l'Evangile.

Après la glorification de l'Eglise, aura lieu la bénédiction de la semence terrestre. De même que les principaux de cette semence terrestre, les Anciens Dignes, seront établis « princes sur toute la terre », de même plus tard tous ceux qui se soumettront aux clauses de la Nouvelle Alliance seront unis à Israël et deviendront aussi la semence d'Abraham. Finalement, la semence d'Abraham, comme l'Eternel l'a prédit, sera nombreuse « comme le sable qui est au bord de la mer ». « En devenant ta semence, toutes les familles de la terre seront bénies » semble être la traduction littérale d'une déclaration que Dieu fit à Abraham relativement à l'alliance qu'Il conclut avec lui. Mais la bénédiction de tous les humains passera par la semence spirituelle, l'Eglise glorifiée — Tête et Corps. Ainsi, le Plan de Dieu semble être conçu de manière à donner plus de bénédictions à la semence spirituelle, et moins à la semence naturelle, quoique de très grandes bénédictions soient le lot de tous ceux qui se mettront en harmonie avec Dieu.

Appelés par Dieu a la place la plus haute

Les Israélites naturels ne furent jamais des héritiers inconditionnels de toute part quelle qu'elle fût de la promesse faite à Abraham, ni des héritiers, comme nation, de la part spirituelle de la promesse, de la plus importante et de la principale part. Ils furent mis à l'épreuve devant la loi de Dieu, laquelle fut formulée dans leur Alliance de la Loi, pour voir s'ils seraient ou non dignes de la vie éternelle. Ainsi en fut-il de notre Seigneur Jésus lorsqu'Il fut fait chair et qu'étant né sous la Loi Il fut tenu de l'observer (Galates 4 : 4). C'était seulement parce qu'Il était parfait et qu'Il garda la loi qu'Il put, au temps marqué par Dieu, présenter Son corps en sacrifice

vivant comme substitut d'Adam. Son observation fidèle de la loi démontra Son droit à la vie éternelle et le sacrifice qu'Il fit de Sa vie humaine Lui valut, selon les dispositions prises par Dieu, de ressusciter au niveau le plus haut dans l'univers, près de Jéhovah, sur le plan divin, et d'obtenir le pouvoir d'exécuter le programme de l'Eternel conçu pour le salut du genre humain. Il devint ainsi la Tête de la semence spirituelle d'Abraham.

Lorsque Jésus se consacra, Il fut engendré de l'Esprit. Il naquit de l'Esprit, Il fut rendu complet par l'Esprit à Sa résurrection, et Il fut le premier à naître à cet état. Plus tard, ceux des Juifs qui se trouvaient dans la bonne attitude de cœur furent acceptés aux mêmes conditions. Mais au lieu de rendre effectivement justes, parfaits, ces appelés à faire partie de la semence spirituelle, comme l'était notre Seigneur Jésus, Dieu les justifie par la foi. Jésus était absolument sans imperfection ; l'Apôtre Paul dit qu'Il était « saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs » (Hébreux 7 : 26). Dieu impute aux imitateurs de Jésus autant de mérite qu'il leur faut pour être considérés comme justes, pour être regardés comme parfaits.

L'objet même de cette imputation est de nous donner le privilège de devenir des Israélites spirituels par le sacrifice. Ainsi, les dispositions prises par le Père sont telles que si nous désirons être les disciples de Jésus, nous devons prendre notre croix et Le suivre, devenir morts à la chair, morts à soi-même et morts à toute chose mondaine. Ensuite Christ devient notre Avocat. Le Père accepte comme Ses fils tous ceux qui se consacrent ainsi. L'Apôtre Paul exhorte en ces termes tous ceux qui ont accepté la rédemption qui est en Christ: *« Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui est votre culte raisonnable. »* — Romains 12 :1.

Cent quarante quatre mille appelés.

Si notre offrande est rendue sainte, ce n'est pas grâce à nous, mais seulement à la vertu imputée du sacrifice de notre Sauveur. Toute notre imperfection est mise de côté, nullifiée par Son mérite. Ceux-là seuls qui s'offrent en sacrifice peuvent devenir membres de l'Israël spirituel. Quant aux autres humains, quand même ils garderaient tous la loi, ils n'appartiendraient pas à la semence spirituelle, car Dieu n'en veut que 144.000. (Apoc. 14: 1, 3). Ainsi le privilège de devenir membre de la

semence spirituelle ne fut pas une chose que le Juif recevait en tant qu'héritier de la promesse. St. Paul dit que l'offre fut faite « au juif premièrement ». L'apôtre voulait dire, croyons-nous, que l'appel évangélique pour devenir des Israélites spirituels fut adressé d'abord au Juif; cet appel ne fut pas un ordre donné pour garder la loi, mais une proclamation de la Bonne Nouvelle et une invitation à marcher dans les traces de Jésus. Cette offre fut faite d'abord aux Juifs qui vivaient quand les privilèges de l'Evangile furent accessibles. Si quelqu'un d'entre ces Juifs désirait contracter une alliance de sacrifice avec Christ, il était accepté par Lui comme Son disciple.

L'image que Dieu nous donne par l'Apôtre Paul dans le 11ème chapitre de l'épître aux Romains représente Israël comme le tronc et les branches de l'olivier, et la promesse que Dieu fit à Abraham et par laquelle le monde doit être béni, comme la racine de l'arbre. Dieu n'avait pas expliqué aux Israélites Son plan, mais Il leur avait simplement dit: « Souhaitez-vous contracter une alliance avec moi, pour être mon peuple particulier ? »« Oui », telle fut leur réponse. « Quand serez-vous prêts ? » leur dit-Il encore. « Nous sommes prêts maintenant » répliquèrent-ils. Ainsi fut conclue cette alliance qui les constitua nation ou arbre grandissant à partir de la racine de la promesse.

La promesse fut en premier lieu spirituelle, mais ce fait fut tenu longtemps caché.

Dieu ne se propose pas du tout de faire quelque chose sans la semence spirituelle, mais cela les Israélites naturels l'ignoraient. Ils déclarèrent qu'ils seraient tout ce que Dieu souhaitait qu'ils fussent, pourvu qu'ils obtiennent la promesse faite à Abraham, leur père. Ce que cela était, ils ne le savaient pas, bien qu'ils aient cru le savoir. Quoi qu'il en fût, ils étaient très désireux de recevoir ce qu'il y avait de meilleur. Ils avaient encore cette pensée et cet espoir au temps de Jésus; St. Paul dit en effet: *« Promesse dont nos douze tribus, qui servent Dieu nuit et jour avec ferveur, attendent l'accomplissement »* (Actes 26: 7). L'Apôtre dit encore: *« C'est qu'Israël n'a point obtenu ce qu'il cherche; mais les élus l'ont obtenu, et les autres ont été endurcis ».* (Rom. il : 7). Ceux donc des Juifs qui entrèrent en Christ devinrent des élus.

La chute des Israélites dans leur temps d'épreuve.

A quelle condition les Juifs pouvaient hériter cette bénédiction? A celle de donner leur vie en sacrifice. Ils devaient être aussi éprouvés pour voir s'ils étaient sincères en prétendant qu'ils obéiraient à Dieu afin de gagner cette promesse. Le message leur fut donc adressé, et ils furent priés de répondre à cette question: « Voulez-vous accepter Jésus de Nazareth comme votre Messie, prendre votre croix et Le suivre ? » Ce fut pour eux une épreuve. Ils furent mis en face de cette proposition qui devait démontrer ce qu'il y avait de réel quand ils professaient, en tant que peuple particulier de Dieu, leur loyauté envers Lui. Mais la grande majorité des Israélites chuta dans l'épreuve. *« Mais tous, comme de concert, se mirent à s'excuser ».* (Luc 14 : 18). Quand le moment vint où les Israélites durent se décider clairement s'ils voulaient accepter ou non les conditions posées par Dieu et le moyen auquel Il a pourvu pour accomplir Son Plan, peu d'entre eux furent prêts. Ils écoutèrent, mais ensuite ils s'en allèrent, les uns à leur ferme, les autres à leur commerce. Le prix était trop élevé

Aucun de ceux qui avaient une telle disposition d'esprit ne vivait en rapport avec ce qu'il confessait. Mais Dieu ne fit pas cette promesse pour rien. Lorsque les Israélites se révélèrent indignes de devenir héritiers de l'Alliance abrahamique, ils furent retranchés et les Gentils, ayant été greffés à leur place, eurent part « à la racine et à la sève de l'olivier » (Rom. 11 : 17). Seuls les Juifs désireux de faire la volonté de Dieu dans le plein sens du terme purent demeurer comme branches de l'olivier. Seuls ceux qui acceptèrent Christ furent faits héritiers de la promesse et membres de la semence spirituelle. Après que tous les « véritables Israélites » de la semence naturelle furent rassemblés, le message fut adressé aux Gentils, afin que le nombre des élus pût être complet. Mais l'Eternel nous dit par l'Apôtre Paul, en Romains 11, que les membres de Son ancien peuple peuvent être greffés de nouveau sur l'olivier dont ils furent retranchés, « s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité ». « Et ainsi tout Israël sera sauvé », après que « la multitude des païens sera entrée ». O profondeur de la richesse de l'amour et de la bonté de Dieu

Le développement de 144.000 membres nécessite un temps long

Si tous les Juifs qui vécurent du temps de Jésus avaient aimé Dieu de tout leur cœur, de tout leur être, de toute leur force, et s'étaient, entièrement consacrés à Lui, Dieu aurait accepté, selon notre compréhension, ce sacrifice de leur part. Nous

ne savons pas combien il y aurait eu de Juifs dans le Corps de Christ dans ce cas-là. Dieu aurait pu augmenter le nombre des élus. Mais comme il en a été autrement, il faut une longue période de temps — plus de dix-neuf siècles — pour trouver le nombre d'élus nécessaire pour compléter ce Corps. Dieu a limité à 144.000 le nombre des membres du Corps de Christ.

W. T. 5836 – 1916

Copyright © Association des Etudiants de la Bible